

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS

Société anonyme au capital de 5 324 000 €

Siège social : 31/32, QUAI de DION BOUTON 92800 PUTEAUX

R.C.S : 562 078 261 NANTERRE

Le 20 Mai 2010

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires sont convoqués le **vendredi 11 juin 2010 à 10 heures 30, au siège social 31/32 Quai De Dion Bouton - 92800 Puteaux**, en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes annuels ; Répartition du résultat ;
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes consolidés ;
- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations prévues par l'article L.225-38 du code de commerce ;
- Renouvellement du mandat de sept administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de deux commissaires aux comptes titulaires ;
- Nomination de deux nouveaux commissaires aux comptes suppléants ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Nous joignons à la présente une plaquette dans laquelle vous trouverez l'ensemble des documents et renseignements prévus par les articles R225-81 et R225-83 du Code de Commerce.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Conformément à l'article R225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le mardi 8 juin 2010 à 0 heure) dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire CM-CIC Securities c/° CM-CIC Titres – 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise.

Pour vous permettre de vous faire représenter à cette assemblée, nous vous adressons un formulaire de vote par correspondance ou par procuration que vous pourrez retourner à la Direction Juridique de la Société, 31-32 quai de Dion Bouton – 92811 Puteaux Cedex ou à CM-CIC Securities c/° CM-CIC Titres – 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée générale (soit le mardi 8 juin 2010).

Nous vous rappelons que, si vous votez par correspondance, vous n'avez plus la possibilité de vous faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'assemblée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2010

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne qu'elle approuve dans tous leurs termes ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui font ressortir un bénéfice de 27 423 535,26 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été engagée au cours de l'exercice.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 7,8 millions d'euros, dont 17,1 millions d'euros part du groupe, contre un résultat net de – 26,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)

- Résultat de l'exercice..... 27 423 535,26
- Report à nouveau antérieur..... (4 519 407,52)
- **Bénéfice distribuable 22 904 127,74**
- Au compte « Report à nouveau » 22 904 127,74

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2008	2007	2006
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	-	206,00 ⁽¹⁾	165,00 ⁽²⁾
Montant distribué(en millions d'euros)	-	54,84	43,92

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2007 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3 ° du Code Général des Impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

(2) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3 ° du Code Général des Impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

QUATRIÈME RÉSOLUTION ***(Approbation des conventions et engagements réglementés)***

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION ***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat du Comte de Ribes arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SIXIÈME RÉSOLUTION ***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Cédric de Baillencourt arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SEPTIÈME RÉSOLUTION ***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Bolloré Participations arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

HUITIÈME RÉSOLUTION ***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Hubert Fabri arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

NEUVIÈME RÉSOLUTION ***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Jean-Philippe Hottinguer arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

DIXIÈME RÉOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Christopher von Malaise arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

ONZIÈME RÉOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de PF Représentation arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

DOUZIÈME RÉOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Constantin Associés arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

TREIZIÈME RÉOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de AEG Finances arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

QUATORZIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Michel Bonhomme arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer en remplacement pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

CISANE
114 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS PERRET

QUINZIÈME RÉOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Auditeurs et Conseils associés arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer en remplacement pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

IGEC
3 rue Léon JOST
75017 PARIS

SEIZIÈME RÉOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

I – ANALYSE DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2009

Le Conseil d'Administration de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, réuni le 8 avril 2010, a arrêté les comptes de l'exercice 2009.

Le résultat net consolidé ressort à 7,8 millions d'euros, contre – 26,8 millions d'euros en 2008. Il intègre principalement le résultat négatif d'IER affecté par la conjoncture très difficile du transport aérien et l'augmentation des dividendes reçus des participations.

Le résultat net social s'établit à 27,4 millions d'euros, contre – 18,3 millions d'euros en 2008, et correspond principalement aux dividendes perçus et à la quote-part du résultat positif de la Financière du Loch, qui comprend la réévaluation des titres Aegis.

II – RAPPORT DE GESTION

■ FINANCIÈRE DU LOCH (11.9 %) ET COMPAGNIE DE PLEUVEN (12.0 %)

La Société Industrielle et Financière de l'Artois détient directement 11,9 % de la Financière du Loch et 12,0 % de la Compagnie de Pleuven, qui gèrent un portefeuille de participations, dont notamment :

Havas

Le Groupe Bolloré détient 32,9 % du capital d'Havas. La valeur boursière de cette participation s'élève à 546 millions d'euros au 1er avril 2010. Depuis 2005, le Groupe est présent au Conseil d'administration d'Havas, dont Vincent Bolloré est le Président non exécutif. En 2009, le revenu a atteint 1 441 millions d'euros et la croissance organique est de – 7,9 %. Le résultat opérationnel courant s'établit à 180 millions d'euros, contre 188 millions d'euros en 2008. Le résultat net, part du Groupe, s'élève à 92 millions d'euros, contre 104 millions d'euros en 2008 qui incluaient une plus-value de 9 millions d'euros. L'endettement net qui s'est fortement amélioré, est désormais négatif de 48 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre + 79 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Aegis

Le Groupe Bolloré détient 29,8 % du capital d'Aegis Group Plc, société de marketing services spécialisée dans les médias et les études de marché, cotée à la Bourse de Londres. La valeur boursière de cette participation représentait 503 millions d'euros au 1er avril 2010. Le résultat net, part du Groupe, 2009 s'établit à 63 millions de livres sterling, contre 83 millions de livres sterling en 2008. Au 31 décembre 2009, l'endettement net s'établit à 257 millions de livres sterling (gearing 58 %), contre 298 millions de livres sterling un an plus tôt.

Vallourec

Dans le cadre du regroupement de l'ensemble des titres Vallourec détenus par le Groupe Bolloré au sein de la Compagnie de Cornouaille, filiale de Bolloré, les titres Vallourec ont été cédés pour 15 millions d'euros, faisant apparaître une plus-value de 7 millions d'euros chez Financière du Loch.

■ IER (52.41 %)

Le chiffre d'affaires d'IER a été affecté par la conjoncture très difficile du secteur du transport aérien. L'activité Contrôle d'accès d'Automatic Systems a en revanche enregistré des résultats satisfaisants en fin d'année grâce à d'importants contrats remportés dans le domaine des transports publics. IER devrait bénéficier de l'abaissement sensible du seuil de rentabilité de l'activité grâce aux fortes réductions de coûts mises en place et à l'obtention de succès commerciaux significatifs en début d'année 2010.

III – AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 27 423 535,26 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)

- Résultat de l'exercice..... 27 423 535,26
- Report à nouveau antérieur..... (4 519 407,52)
- Au compte « Report à nouveau » 22 904 127,74

IV– CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats de Cédric de Baillencourt, du Comte de Ribes, d'Hubert Fabri, de Jean-Philippe Hottinguer, de Christopher von Malaise, de Bolloré Participations et de PF Représentation arrivent à expiration à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat respectif pour une durée de 3 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

V – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Constantin Associés et AEG Finances, commissaires aux comptes titulaires, et de Michel Bonhomme et Auditeurs et Conseil, commissaires aux comptes suppléants, arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale.

Il sera proposé à l'assemblée :

- de renouveler le mandat de Constantin Associés et de AEG FINANCES en qualité de commissaires aux comptes titulaires ;
- de nommer CISANE, 114 rue Marius AUFAN – 92300 LEVALLOIS PERRET, en qualité de commissaire aux comptes suppléant
- de nommer IGEC – 3 rue Léon-Jost - 75017 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'administration

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

31/32 Quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX Cedex

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	EXERCICE 2007	EXERCICE 2008	EXERCICE 2009
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (1)	5 324	5 324	5 324	5 324	5 324
Nombre d'actions émises	266 200	266 200	266 200	266 200	266 200
Nombre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice des droits de souscriptions	-	-	-	-	-
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	13 890	52 349	66 205	(18 208)	27 606
Impôts sur les bénéfices (2)	163	4 519	1 312	147	214
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	13 834	48 102	64 399	(18 260)	27 424
Montant des bénéfices distribués	25 555	43 923	54 837	0	0
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	52,00	180,00	243,78	(68,95)	102,90
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	52,00	181,00	241,92	(68,60)	103,02
Dividende versé à chaque actionnaire	96,00	165,00	206,00	0,00	0,00
IV. PERSONNEL					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

(1) En milliers d'euros

(2) Entre parenthèse : produit d'impôt.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous.

Nous vous signalons de plus qu'il vous est possible, par une demande unique, d'obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.



Formule à adresser à :

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS
31-32, Quai de Dion Bouton - 92800 PUTEAUX

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

Titulaire de :

..... titres «nominatifs purs» inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres «nominatifs administrés» inscrits en compte à la Banque

..... ainsi que l'atteste le certificat de dépôt remis par

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

A, le 2010

(1) Indication de l'établissement bancaire habilité en vertu de l'avis de convocation à recevoir les titres ou les certificats de dépôt.